



Séance du conseil d'administration du 22 décembre 2025

Délibération n° CA 2025/031

Objet : Administration des stocks de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica

Nombre d'administrateurs			L'an deux mille vingt-cinq, le vingt deux octobre, à neuf heures, le Conseil d'Administration convoqué le 16 décembre 2025 par le Président, s'est réuni au siège social de l'EPIC CFC situé 20 Place de la gare BP 237, à Bastia sous la présidence de Monsieur Simeoni Gilles, Président de séance.
En exercice	Présents	Votants	
17	9	11	
Pour	Contre	Abstentions	Jean-Charles Giabiconi a été désigné secrétaire de séance.
11	-	-	Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Présents :

Simeoni Gilles, Guidoni Pierre, Casanova Servas Marie-Hélène, Fagni Muriel, Giabiconi Jean-Charles, Pozzo di Borgo Louis, Valdrighi Hervé, Desbouis André, Finidori Charles

Absents représentés :

Filippi Petru Antone donne pouvoir à Giabiconi Jean-Charles ;

Ponzevera Juliette donne pouvoir à Fagni Muriel ;

Absents :

Maupertuis Marie-Antoinette, Le Bomin Vanina, Battestini Serena, Savelli Jean-Michel, Poli Antoine, Mondoloni Jean-Martin

Convocation envoyée le :

16/12/2025

Certifié exécutoire,

Après transmission en Préfecture le :

Et publication de l'acte le :

DELIBERATION

Vu la délibération de l'Assemblée de Corse n° 22/090 AC décidant du choix du mode de gestion des Chemins de Fer de la Corse à l'issue de l'actuelle Délégation de Service Public en date du 30 juin 2022 ;
Vu la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse approuvant la création de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 31 mars 2023 ;
Vu la délibération n° 23/028 CP de la Commission Permanente approuvant la modification de la délibération n° 23/039 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2023 créant l'EPIC des Chemins de Fer de la Corse ;
Vu la délibération n°23/062 AC de l'Assemblée de Corse portant modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes en date du 28 avril 2023 ;
Vu l'arrêté n° 23/482 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Président de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;
Vu le Procès-verbal du Conseil d'Administration d'installation de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse en date du 20 septembre 2023.
Vu l'arrêté n°23/674 CE du Président du Conseil exécutif de Corse relatif à la nomination du Directeur par intérim de l'EPIC Chemin de Fer de la Corse ;
Vu les statuts de l'EPIC CFC ;
Vu les stipulations du Contrat d'objectifs, de performance et d'exploitation 2024-2031 conclu le 1er janvier 2024 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Entendu le rapport n°4 du Président au Conseil d'Administration ;
Considérant que l'EPIC CFC est soumis, tout en restant une personne morale de droit public, à l'administration et au suivi réglementaire de ses stocks comme une entreprise commerciale. Les stocks (matières premières, fournitures, pièces de rechange, etc.) sont enregistrés à l'actif du bilan et doivent être suivis et donc gérés ;

A l'unanimité, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

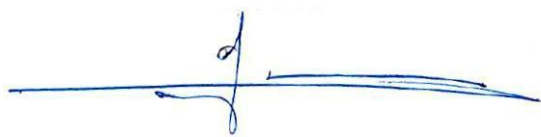
- Approuve l'administration des stocks de l'EPIC U Caminu di Ferru di a Corsica ;
- Dit que la présente délibération sera adressée à la Collectivité de Corse en sa qualité d'autorité de tutelle ;
- Dit que la présente délibération sera adressée à Monsieur le Préfet de Corse au titre du contrôle de légalité ;

Fait à Bastia, le

Au registre sont les signatures

Extrait certifié conforme

Le Président



ANNEXE : Rapport n°4 du Président au Conseil d'Administration.



Rapport n°4 du Président Conseil d'Administration du 22 décembre 2025

Objet : Administration des stocks de l'EPIC *U Caminu di Ferru di a Corsica*.

En tant qu'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC), nous sommes soumis, tout en restant une personne morale de droit public, à l'administration et au suivi réglementaire de ses stocks comme une entreprise commerciale. Les stocks (matières premières, fournitures, pièces de rechange, etc.) sont enregistrés à l'actif du bilan et doivent être suivis et donc gérés.

Pour se faire l'établissement est doté d'outils informatique de suivi et de gestion (SIG) et l'EPIC organise au moins deux fois par an (mi année & fin d'exercice mais également autant que de besoin en fonction d'opérations particulières de suivi) un **inventaire physique** pour confronter les quantités théoriques aux quantités réelles, et d'intégrer les éventuels ajustements (écarts, obsolescence, dépréciation).

La gestion des stocks au sein de l'EPIC doit viser l'**optimisation de la performance opérationnelle et financière**, en évitant le surstockage (qui immobilise du capital) et les ruptures (qui menacent la continuité et la sécurité de l'exploitation). Aussi, la mise en place d'un suivi des stocks pour les pièces de rechange du service matériel et du service infrastructure est cruciale pour la pérennité de l'exploitation ferroviaire et une bonne administration de nos finances.

En l'absence d'application du protocole de transfert de la SAEML et de la reprise effective des résultats comptables, et donc des stocks de sortie de la SAEML, L'EPIC n'est pas en mesure de proposer l'intégration initiale de ces stocks et les variations afférentes à leurs utilisations.

Cependant, au-delà de cette problématique momentanée et à la clôture de l'exercice 2025, il nous semble important de bien matérialiser que les opérations de gestion et de suivi sont opérées conformément à la réglementation en vigueur et que ces opérations permettent d'afficher les résultats globaux suivants :



Analyse sur recensement des stocks du service Matériel :

Sites ferroviaires inventoriés (articles stockés) :

- Ateliers de Casamozza
- Dépôt d'Ajaccio
- Dépôt de Bastia / Calvi/ Corte
- Dépôt de Casamozza

- *Valeur du stock des ateliers de Casamozza (y compris stock immobilisés) :*

Au 31 12 2024 : valeur de stock (ateliers de Casamozza) = 2 295 k€

Au 30 06 2025 : valeur de stock (ateliers de Casamozza) = 2 710 k€

Soit une hausse de la valeur du stock de pièces d'un montant de :

+ 415 k€ (dont réception de 7 moteurs Deutz pour 305 200€ et 64 roues pour 106 624€).

- *Valeur du stock du Dépôt d'Ajaccio :*

Au 31 12 2024 : valeur de stock (Ajaccio) = 224 k€

Au 30 06 2025 : valeur de stock (Ajaccio) = 223 k€

Soit une baisse de la valeur du stock de pièces d'un montant de : -1 k€ (la variation entre les 2 périodes de vérifications est faible les sorties ont été compensées par une recharge en stock régulière du dépôt).

- *Valeur du stock du Dépôt de Casamozza :*

Au 31 12 2024 : valeur de stock (Dépôt Casamozza) = 43 k€

Au 31 06 2025 : valeur de stock (Dépôt Casamozza) = 44 k€

Soit une augmentation de la valeur du stock de pièces d'un montant de : +1 k€ (la variation entre les 2 périodes de vérifications est faible les sorties ont été compensées par une recharge en stock régulière du dépôt). A noter : ouverture d'un nouveau dépôt à Casamozza, ouverture stocks 27/11/2024.

- *Valeur du stock du Dépôt de Bastia/Calvi :*

Au 31 12 2024 : valeur de stock (Bastia/Calvi) = 28,8 k€

Au 30 06 2025 : valeur de stock (Bastia/Calvi) = 23 k€

Soit une baisse de la valeur du stock de pièces d'un montant de : - 5,8 k€ (correspond aux écarts constatés sur la période)

- *Valeur du stock huiles et carburants a fin d'année.*

Au 31 12 2024 : valeur de stock = 46.8 k€



Analyse sur recensement des stocks du service Infrastructure :

- Valeur du stock de l'infrastructure/voie

Au 31 12 2024 : valeur de stock infra/voie = 125,2 k€

Au 30 06 2025 : valeur de stock infra/voie= 113,2 k€

Soit une baisse de la valeur du stock de pièces d'un montant de : - 12 k€ (correspond aux écarts constatés sur la période)

- Valeur du stock du SE/SM :

Au 31 12 2024 : valeur de stock (Bastia/Calvi) = 253 k€

Au 30 06 2025 : valeur de stock (Bastia/Calvi) = 241,9 k€

Soit une baisse de la valeur du stock de pièces d'un montant de : - 11.1 k€ (correspond aux écarts constatés sur la période)

A noter que ces inventaires comprennent des éléments d'actifs immobilisés. Lors de l'intégration des stocks, il faudra déduire du montant du stock les montants des actifs en immobilisations, à savoir :

- *pour le matériel : les moteurs et moteurs câbles (immobilisés en compte 2156 matériel d'exploitation ferroviaire) ;*
- *pour le service infrastructures /les pièces en stock achetées et comprises au coût d'achat des chantiers du PLAN DE RENOUVELLEMENT (immobilisés en compte 21753 installations à caractère spécifique) ;*

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

Le Président du Conseil d'Administration

Gilles SIMEONI

